

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VESOUL - GRAY - 7001 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 08/07/2024 - 1762 - 2004 B 00078 - 453 145 195 - A3E



Adresse postale :

AC2R – 4 Rue Baulmont – 70000 VESOUL

Tél. : 07.88.62.09.35

Mail: remi.romary@orange.fr

SAS « A3E »

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exemplaire GREFFE

Exercice clos le 31 décembre 2023

Nos honoraires sont payables comptant, à réception. En cas de non-règlement dans les 30 jours, il sera dû, conformément à la loi n° 92-1442 du 31/12/1992, une indemnité calculée sur la base d'une fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur, TVA en sus.

Références bancaires

CRCA VESOUL GROSJEAN • RIB 12506 70010 55009481192 54 • BIC AGRIFRPP825 • IBAN FR76 1250 6700 1055 0094 8119 254

Siège social :
4 Rue Baulmont – 70000 VESOUL

SELARL au capital de 9 000 €

RCS Vesoul 450 851 415
N° TVA Intracommunautaire FR31450851415 – APE 741C



AC2R

Société de Commissaires aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Besançon

Adresse postale :

AC2R – 4 Rue Baulmont – 70000 VESOUL

Tél. 07.88.62.09.35

Mail remi.romary@orange.fr

SAS « A3E »

Société par actions simplifiée
au capital de 30 000 euros
Siège Social : 9 Avenue du Lac – 70000 VESOUL
RCS VESOUL 453 145 195

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

A l'associée unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'assemblée générale en date du 24 avril 2018, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société « A3E » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

\\SRVSCFIC\cacsoe\Commissariat\AC2R\mandats\A3E\Exercice 31-12-2023\Rapport\A3E RG 2023.doc

Nos honoraires sont payables comptant, à réception. En cas de non-règlement dans les 30 jours, il sera dû, conformément à la loi n° 92-1442 du 31/12/1992, une indemnité calculée sur la base d'une fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur, TVA en sus.

Références bancaires

CRCA VESOUL GROSJEAN • RIB 12506 70010 55009481192 54 • BIC AGRIFRPP825 • IBAN FR76 1250 6700 1055 0094 8119 254

Siège social :
4 rue Baulmont 70000 VESOUL

SELARL au capital de 9 000 €

RCS Vesoul 450 851 415
N° TVA Intracommunautaire FR31450851415 – APE 741C

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société procède à la constatation de dépréciations sur les comptes clients, conformément à l'indication donnée dans la partie « créances » de l'annexe des comptes annuels. Dans le cadre de nos appréciations nous nous sommes assurés du caractère approprié des principes comptables appliqués et du caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associée unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

\\SRVSCF\CI\cacscel\Commissariat\AC2R\mandats\A3E\Exercice 31-12-2023\Rapport\A3E RG 2023.doc

Nos honoraires sont payables comptant, à réception. En cas de non-règlement dans les 30 jours, il sera dû, conformément à la loi n° 92-1442 du 31/12/1992, une indemnité calculée sur la base d'une fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur, TVA en sus.

Références bancaires

CRCA VESOUL GROSJEAN • RIB 12506 70010 55009481192 54 • BIC AGRIFRPP825 • IBAN FR76 1250 6700 1055 0094 8119 254

Siège social :
4 rue Baulmont 70000 VESOUL

SELARL au capital de 9 000 €

RCS Vesoul 450 851 415
N° TVA Intracommunautaire FR31450851415 – APE 741C

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

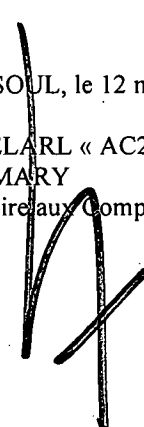
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacent de manière à en donner une image fidèle.

Fait à VESOUL, le 12 mars 2024

Pour la SELARL « AC2R »,
Rémi ROMARY
Commissaire aux Comptes



\\SRVSCEFIC\caescel\Commissariat\AC2R\mandats\A3E\Exercice 31-12-2023\Rapport\A3E RG 2023.doc

Nos honoraires sont payables comptant, à réception. En cas de non-règlement dans les 30 jours, il sera dû, conformément à la loi n° 92-1442 du 31/12/1992, une indemnité calculée sur la base d'une fois et demie le taux d'intérêt légal en vigueur, TVA en sus.

Références bancaires

CRCA VESOUL GROSJEAN • RIB 12506 70010 55009481192 54 • BIC AGRIFRPP825 • IBAN FR76 1250 6700 1055 0094 8119 254

Siège social :
4 rue Baulmont 70000 VESOUL

SELARL au capital de 9 000 €

RCS Vesoul 450 851 415
N° TVA Intracommunautaire FR31450851415 – APE 741C

Bilan Actif

A3E

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 27/02/24
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires	2 124	1 708	416	562
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	2 124	1 708	416	562
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel				
Autres immobilisations corporelles	4 665	3 474	1 191	
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	4 665	3 474	1 191	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :				
ACTIF IMMOBILISÉ	6 789	5 182	1 607	562

STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	5 133		5 133	6 682
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	5 133		5 133	6 682
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	173 289		173 289	87 261
Autres créances	13 471		13 471	57 239
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	186 760		186 760	144 500
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	384 144		384 144	310 207
Charges constatées d'avance	2 959		2 959	2 624
TOTAL disponibilités et divers :	387 103		387 103	312 830
ACTIF CIRCULANT	578 996		578 996	464 013

			AC2R	
Frais d'émission d'emprunts à étaler			SELAR de Commissaires aux Comptes	
Primes remboursement des obligations			Membre de la	
Écarts de conversion actif			Compagnie Régionale de Besançon	

TOTAL GÉNÉRAL	585 784	5 182	580 602	464 575
----------------------	----------------	--------------	----------------	----------------

Bilan Passif

A3E

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 27/02/24
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 30 000	30 000	30 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence	3 000	3 000
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	361 432	361 432
Report à nouveau	(12 684)	(12 684)
Résultat de l'exercice	83 798	(12 684)
TOTAL situation nette :	465 546	381 748
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	465 546	381 748

Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		

Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		

DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires	70	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
TOTAL dettes financières :	70	
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 079	14 956
Dettes fiscales et sociales	105 635	67 297
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 272	574
TOTAL dettes diverses :	114 986	82 827
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DÉTES	115 056	82 827

Ecarts de conversion passif		
-----------------------------	--	--

TOTAL GÉNÉRAL	580 602	464 575
----------------------	----------------	----------------

AC2R
SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon

Compte de Résultat (Première Partie)

A3E

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 27/02/24
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	571 042		571 042	407 209
Chiffres d'affaires nets	571 042		571 042	407 209
Production stockée				
Production immobilisée				5 333
Subventions d'exploitation				7 543
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			2 683	
Autres produits			44	10
PRODUITS D'EXPLOITATION			573 768	420 096
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises			109 708	124 346
Achats de matières premières et autres approvisionnements			1 549	(4 918)
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			106 988	65 783
Autres achats et charges externes				
TOTAL charges externes :			218 245	185 211
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			3 343	9 216
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			177 400	177 974
Charges sociales			72 193	69 088
TOTAL charges de personnel :			249 593	247 061
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			446	359
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant				
Dotations aux provisions pour risques et charges				
TOTAL dotations d'exploitation :			446	359
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			10	10
CHARGES D'EXPLOITATION			471 636	441 857
RESULTAT D'EXPLOITATION			102 132	(21 761)

AC2R

SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon

Compte de Résultat (Seconde Partie)

A3E

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 27/02/24
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	102 132	(21 761)
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	4 213	473
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	4 213	473
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
RÉSULTAT FINANCIER	4 213	473
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	106 345	(21 288)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	3 542	8 604
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	3 542	8 604
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	3 542	8 604
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise Impôts sur les bénéfices	26 089	
TOTAL DES PRODUITS	581 523	429 173
TOTAL DES CHARGES	497 725	441 857
BÉNÉFICE OU PERTE	83 798	(12 684)

AC2R
SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Règles et méthodes comptables

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice, et conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

Faits caractéristiques de l'exercice

A3E a reçu une assignation en justice en 2021, dans le cadre d'un incendie au sein d'une centrale hydraulique sur laquelle A3E était intervenue en 2017, en vue d'une demande de réparation de préjudice. Le constructeur de matériel ainsi qu'un assureur sont également assignés en justice. Le montant du préjudice demandé est de l'ordre de 500 000 €. Les éléments en notre disposition ne permettent pas de déterminer avec suffisamment de précision une provision pour risques dans le cadre de ce sinistre. Une audience sur ce litige est prévue au premier semestre 2024.

Evènements postérieurs à la clôture

Néant.

Changement de méthodes

Néant.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées par des logiciels amortis sur une durée de 2 à 5 ans.

Sur option, les coûts de développement de projets sont constatés en charges.

Les coûts d'acquisition sont comptabilisés selon les mêmes règles que les immobilisations corporelles.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'entrée (prix d'achat majoré des coûts directement engagés pour la mise en état d'utilisation du bien) ou à leur coût de production.

Sur option, les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations, mais portés en charge.

Le coût d'acquisition comprend outre le prix d'achat, les droits de douane et taxes non récupérables après déduction des remises, rabais et escomptes de règlement.

Sur option, les frais d'acquisition des immobilisations (droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes) sont comptabilisés en charge.



Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle ayant une durée réelle d'utilisation différente de celle de cette immobilisation et devant être remplacés au cours de la durée réelle d'utilisation de cette immobilisation constituent des composants devant être comptabilisés comme des actifs séparés.

Le coût des composants est porté à l'actif du bilan, comme l'acquisition d'un actif séparé, à l'origine et lors des remplacements.

Les amortissements des autres immobilisations sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Matériel de bureau et informatique : 3 ans

c) Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placements

La valeur brute est constituée par le coût d'acquisition. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Sur option, les frais d'acquisition sont comptabilisés en charges.

d) Stocks

Les stocks sont évalués suivant la méthode du « premier entré, premier sorti ».

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et la valeur probable de réalisation, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé pour les marchandises.

Sur option, les frais financiers éventuellement liés aux acquisitions ou productions de stocks sont portés en charge.

e) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

f) Dettes

Les dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

g) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées selon la règle du « premier entré – premier sorti ». Elles sont nulles au 31/12/2023.

h) Provisions

Il est tenu compte des risques et des pertes intervenus au cours de l'exercice ou d'un exercice antérieur, même s'ils sont connus entre la date de clôture et celle de l'établissement des comptes. Les risques et charges, nettement précisés quant à leur objet, que des événements survenus ou en cours rendent probables, entraînent la constitution de provisions.

i) Charges à payer

Il s'agit de passifs certains dont il est parfois nécessaire d'estimer le montant ou l'échéance avec une incertitude moindre que pour les provisions pour risques et charges.

j) Engagements hors bilan

Néant.

Immobilisations

A3E

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 27/02/24
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles	2 124		
TOTAL immobilisations incorporelles :	2 124		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			1 490
Matériel de bureau, informatique et mobilier	3 175		
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	3 175		1 490
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL immobilisations financières :			
TOTAL GÉNÉRAL	5 299		1 490

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Reévaluations légal
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			2 124	
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :			2 124	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Install. techn., matériel et out. industriels				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.			4 665	
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :			4 665	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières				
TOTAL immobilisations financières :				
TOTAL GÉNÉRAL			6 789	

AC2R
SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon

Amortissements

A3E

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 27/02/24
Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.				
Autres immobilisations incorporelles	1 561	146		1 708
TOTAL immobilisations incorporelles :	1 561	146		1 708
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales				
Installations techn. et outillage industriel				
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport				
Mat. de bureau, informatique et mobil.	3 175	299		3 474
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	3 175	299		3 474
TOTAL GÉNÉRAL	4 736	446		5 182

VÉNTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			

TOTAL GÉNÉRAL			
AC2R SELARL de Commissaires aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de Besançon			

Provisions Inscrites au Bilan

A3E

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 27/02/24
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS REGLEMENTEES				

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges				
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES				

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				

TOTAL GÉNÉRAL				
----------------------	--	--	--	--

AC2R
SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon

État des Échéances des Créances et Dettes

A3E

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 27/02/24
Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	173 289	173 289	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices	1 217	1 217	
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers			
Groupe et associés	12 254	12 254	
Débiteurs divers			
TOTAL de l'actif circulant :	186 760	186 760	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	2 959	2 959	

TOTAL GÉNÉRAL	189 719	189 719	
----------------------	----------------	----------------	--

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine	70	70		
- à plus d' 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers	8 079	8 079		
Fournisseurs et comptes rattachés	17 320	17 320		
Personnel et comptes rattachés	24 881	24 881		
Sécurité sociale et autres organismes	20 614	20 614		
Impôts sur les bénéfices	42 381	42 381		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	439	439		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés				
Autres dettes	1 272	1 272		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				

AC2R
SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon

TOTAL GÉNÉRAL	115 056	115 056	
----------------------	----------------	----------------	--

Composition du Capital Social

A3E

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 27/02/24
Devise d'édition EURO

CATEGORIES DE TITRES	Nombre	Valeur nominale
1 - Actions ou parts sociales composant le capital soc. au début de l'exercice	100	300
2 - Actions ou parts sociales émises pendant l'exercice		
3 - Actions ou parts sociales remboursées pendant l'exercice		
4 - Actions ou parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	100	300

AC2R

SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon

A3E

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 27/02/24
Devise d'édition EURO

ENGAGEMENTS DONNÉS	Montant
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions, retraites et indemnités	
Autres engagements donnés :	

		TOTAL	
--	--	-------	--

ENGAGEMENTS REÇUS	Montant
Avals et cautions et garanties Autres engagements reçus :	

AC2R
 SELARL de Commissaires aux Comptes
 Membre de la
 Compagnie Régionale de Besançon

	TOTAL	
--	-------	--

Charges et Produits Constatés d'Avance

A3E

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 27/02/24
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	2 959	
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	2 959	

AC2R
SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon

Charges à Payer

A3E

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 27/02/24
Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 839
Dettes fiscales et sociales	25 244
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	70
Autres dettes	

TOTAL

28 153

AC2R

SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon

Produits à Recevoir

A3E

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 27/02/24
Devise d'édition EURO

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances	
Créances clients et comptes rattachés	2 571
Personnel	
Organismes sociaux	
État	
Divers, produits à recevoir	12 084
Autres créances	
Valeurs Mobilières de Placement	
Disponibilités	425
TOTAL	15 079

AC2R
SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon

Détail des Produits Exceptionnels et Charges Exceptionnelles

A3E

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 27/02/24
Devise d'édition EURO

PRODUITS EXCEPTIONNELS	Montant	Imputé au compte

TOTAL		
-------	--	--

CHARGES EXCEPTIONNELLES	Montant	Imputé au compte

TOTAL		
-------	--	--

A C 2 R
SELARL de Commissaires aux Comptes
Membre de la
Compagnie Régionale de Besançon

**PROCES VERBAL DES
DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
du 22 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux avril, l'associée unique de la SAS A3E :

- la société **SICAE EST**,

Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif Agricole à Capital Variable dont le siège est sis 9 Avenue du Lac à Vesoul (70000), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Vesoul sous le numéro 815.680.277, représentée par Monsieur Christophe JOUGLET, Directeur Général,

Constate que sont mis à sa disposition les documents suivants dont elle a eu communication, préalablement aux présentes et pendant un laps de temps suffisant pour en prendre connaissance, les étudier et prendre conseil :

- *le rapport de gestion préparé par le Président,*
- *les rapports du commissaire aux comptes,*
- *les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) et l'inventaire,*
- *un exemplaire des statuts de la Société,*

Rappelle que l'ordre du jour porte sur les points suivants :

- **Examen et approbation des rapports du Président et du Commissaire aux Comptes**
- **Approbation du bilan, compte de résultat et de l'annexe de l'exercice clos le 31/12/2023**
- **Quitus au Président**
- **Affectation des résultats de l'exercice écoulé**
- **Approbation et ratification des conventions réglementées**
- **Expiration des mandats de Commissaires aux Comptes titulaire et suppléant**
- **Pouvoirs pour les formalités**

La Présidente déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés à l'associée unique et au commissaire aux comptes, ou tenus à leur disposition, au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'associée unique lui donne acte de cette déclaration. Il est ensuite donné lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, l'associée unique prend les décisions suivantes :

Première décision – Approbation des rapports de gestion et quitus

L'associée unique, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Président et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe qui font apparaître un bénéfice de 83 798 €, tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'associée unique donne quitus au Président de son mandat pour ledit exercice.

Deuxième décision – affectation du résultat

L'associée unique constate l'existence d'un bénéfice de 83 798 € qu'il décide d'affecter de la manière suivante :

- Report à nouveau	12 684,07 €
- Affectation en réserves ordinaires :	71 113,93 €

L'associé unique indique qu'il sera procédé par prélèvement sur les réserves ordinaires, à une distribution de dividendes à hauteur de 70 000,00 €, soit 700 € par action. La totalité des dividendes distribués n'est pas éligible à l'abattement de 40 %.

Conformément à l'article 243 b du Code général des Impôts, il est rappelé que les dividendes au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2022 : NEANT

Exercice clos le 31 décembre 2021 : NEANT

Exercice clos le 31 décembre 2020 : 200 000 € (dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 0,00 euro et dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 200 000,00 euros)

Troisième décision – Constatation absence de convention réglementée

L'associée unique, après avoir pris connaissance du rapport sur les conventions visées à l'article L 227-10 du code de commerce, déclare approuver ledit rapport. Il n'y a pas pour l'exercice 2023 de convention réglementée.

Quatrième décision – Non remplacement des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant

L'associée unique constate que les mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants sont arrivés à leur terme à l'issue de l'exercice 2023.

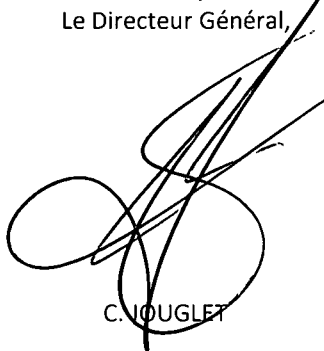
Depuis l'entrée en vigueur de la loi PACTE du 22/05/2019, les seuils légaux au-delà desquels une SAS est tenue de désigner un commissaire aux comptes n'étant pas atteints, l'associée unique propose de ne pas désigner de commissaire aux comptes.

Cinquième décision – Pouvoirs pour les formalités

L'associée unique confère au porteur de copies ou d'extraits certifiés conformes des présentes, tous pouvoirs pour faire tous dépôts, publicités et accomplir toutes formalités légales et administratives.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le représentant de l'associée unique, reporté à sa date, sur le registre des délibérations.

Pour L'associée unique SICAE EST,
Le Directeur Général,



C. JOUGLET